

Ntaganda François *ex-compteur KANAZI*

O/O Gestion des Crédits
MINISTER

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François la somme de huit mille deux cent cinquante (8.250fr) francs pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM 'parcourus'	Taux	Total
2/5/1988	Nyamata-Mayange-Mu- fama	Supervision des activités des monitrices du CCDF	62	10	620
3/5/1988	Nyamata-Ntarama	Formation des chefs d' équipe de pav Ntarama	39	10	390
4/5/1988	Nyamata-Rurange-Gi- araga-Ngendo-Kagasa- Mwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de se- cteur Mwogo	71	10	710
9/5/1988	Nyamata-Mayange	Réunion des membres de comité de cellules	38	10	380
10/5/1988	Nyamata-Ntarama	Formation des chefs d' équipe de pav Ntarama	39	10	390
11/5/1988	Nyamata-Cyaru-Nyirá rukobwa-Karumuna- Nyamabuye	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanzenge	73	10	730
13/5/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	10	520
16/5/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des membres de comités de cellules	52	10	520
17/5/1988	Nyamata-Rugarama- Kingabo-Rwankeri-Byi- mana-Ntarama	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Ntarama	59	10	590
18/5/1988	Nyamata-Nyarunasi Kagoma-Nganwa-Kibu- ngo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	68	10	680
19/5/1988	Nyamata-Ntarama	Réunion de population de cellule Rugarama	39	10	390
20/5/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	10	520

Dr NSENGIYAREMYE Dismas

C/O: MINAGRI

B.P 621 KIGALI.-

03 OCT. 1988

DECLARATION DE CREANCES.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Mr NSENGIYAREMYE Dismas, la somme de " DEUX MILLE QUATRE FRANCS RWANDAIS (2.004 FRW) pour avoir acheté 30 litres d'essence à raison de 66,8 FRW le litre au véhicule de l'Etat A.5553 en date du 04/09/1988 de sa propre poche suivant la facture de la Station E.R.P. Kabuye en annexe.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE " DEUX MILLE QUATRE FRANCS RWANDAIS (2.004 FRW).

FAIT A KIGALI, le 29/09/1988.-

Dr NSENGIYAREMYE Dismas.-

Handwritten signature and date: 05/09/88

Handwritten signature

Pour vérification, approbation et homologation

à charge de l'art. 18.116.01.02.11

Engagement n° 22 à la libé n° 1

le 29.9.88

Le Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 30 SEP 1988

09-1929 du 8-11-88

NSENGIYAREMYE Dismas
C: MINAGRI
B.P 621 KIGALI.-

DECLARATION DE CREANCES.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Mr NSENGIYAREMYE Dismas, la somme de " DEUX MILLE QUATRE FRANCS RWANDAIS (2.004 FRW) pour avoir acheté 30 litres d'essence à raison de 66,8 FRW le litre au véhicule de l'Etat A.5553 en date du 04/09/1988 de sa propre poche suivant la facture de la Station E.R.P. Kabuye en annexe.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE " DEUX MILLE QUATRE FRANCS RWANDAIS (2.004 FRW).

FAIT A KIGALI, le 29/09/1988.-

Dr NSENGIYAREMYE Dismas.-

pour vérification, approbation et imp.
à charge de l'Etat. 18.116.01 02.11
Engagement n° 98 à la date du
le 29.9.88.
Le Gouverneur des Crédits.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Egal, le 30 SEP 1988

~~Op. 1929 du 11/8-8~~
Op. 1929 du 11-88

24/5/1988	Nyamata-Rushubi	Formation des chefs d'équipe de secteur Nyagihunika	38	10	380
26/5/1988	Nyamata-Pav Nta rama	Formation des chefs d'équipe de pav Nta rama	39	10	390
27/5/1988	Nyamata-Pav Muse nyi	Formation des chefs d'équipe de pav Muse nyi	52	10	520
30/5/1988	Nyamata-Pav Muse nyi	union des alpha- bétisés de zone Musenyi	52	10	520
Total			825	10	8250

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante francs(8.250fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la commune
Kenzense
Keringanire François

Fait à Kenzense, le 2/6/1988
Ntaganda François



Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.F.P. de
la commune Kenzense
Ntaganda François

Pour accueil de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du N. 89.04.04.03.03
Inscrit sous poste 12 du 4/12/89
Kigali, le 4/12/89
Le Chef d'unité des crédits

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES

Kigali, le 13 DEC. 1989

Ntaganda François c/o Compteur KANAZI

C/O Gestion des Crédits
MINISTER

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François la somme de huit mille deux cent cinquante (8.250fr) francs pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
2/5/1988	Nyamata-Mayange-Mufama	Supervision des activités des monitrices du CCDF	62	10	620
3/5/1988	Nyamata-Ntarema	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarema	39	10	390
4/5/1988	Nyamata-Rurunge-Gisaraga-Ngando-Kagasa-Nwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nwogo	71	10	710
9/5/1988	Nyamata-Mayange	Réunion des membres de comité de cellules	38	10	380
10/5/1988	Nyamata-Ntarema	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarema	39	10	390
11/5/1988	Nyamata-Cyeru-Nyirakukobwa-Karumuna-Nyamabuye	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kansenge	73	10	730
13/5/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
16/5/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des membres de comités de cellules	52	10	520
17/5/1988	Nyamata-Rugarama-Kingabo-Rwankeri-Byimana-Ntarema	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Ntarema	59	10	590
18/5/1988	Nyamata-Nyarunasi-Kagoma-Nganwa-Kibungo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	68	10	680
19/5/1988	Nyamata-Ntarema	Réunion de population de cellule Rugarama	39	10	390
20/5/1988	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520

24/5/1988	Nyamata-Rushubi	Formation des chefs d'équipe de secteur Nyagihunika	38	10	380
26/5/1988	Nyamata-Pav Nta rama	Formation des chefs d'équipe de pav Nta rama	39	10	390
27/5/1988	Nyamata-Pav Muse nyi	Formation des chef d'équipe de pav Muse nyi	52	10	520
30/5/1988	Nyamata-Pav Muse nyi	Union des alpha- bétiscuts de zone Musenyi	52	10	520
Total			825	10	8250

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante francs(8.250fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la commune
Kenzense
Karinganire François

Fait à Kenzenze, le 2/6/1988
Ntagenda François



Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.F.P. de
la commune Kenzenze
Ntagenda François

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du N. 89.04.04.0303
Inscrit sous poste Ad. du 4/12/89
Kigali, le 11/12/89

[Signature]
Responsable des crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

P. e. [Signature]

Ntaganda François c/o Compteur KANAZI

C/O Gestion des Crédits

MININTER

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François la somme de huit mille deux cent cinquante (8.250fr) francs pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après :

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM 'parcourus'	Taux	Total
2/5/ 1988	'Nyamata-Mayange-Mu- fama	'Supervision des activités 's des monitrices du CCDF.	62	10	620
3/5/ 1988	'nyamata-Ntarama	'Formation des chefs d' 'équipe de pav Ntarama	39	10	390
4/5/ 1988	'nyamata-Rurenge-Gi- araga-Ngando-Kagasa, 'Mwogo	'Supervision des centres 'd'alphabétisation de se- 'cteur Mwogo	71	10	710
9/5/ 1988	'nyamata-Mayange	'Réunion des membres de 'comité de cellules	38	10	380
10/5/ 1988	'Nyamata-Ntarama	'Formation des chefs d' 'équipe de pav Ntarama	39	10	390
11/5/ 1988	'Nyamata-Cyeru-Nyirá 'rukobwa-Karumuna- 'Nyamabuye	'Supervision des centres 'd'alphabétisation de 'secteur Kansenze	73	10	730
13/5/ 1988	'nyamata-Pav Musenyi	'Formation des chefs d' 'équipe de pav Musenyi	52	10	520
16/5/ 1988	'Nymata-Pav Musenyi	'Réunion des membres de 'comités de cellules	52	10	520
17/5/ 1988	'nyamata-Rugarama- 'Kingabo-Rwankeri-Byi- 'mans-Ntarama	'Suivi des activités des 'chefs d'équipe de secteur 'Ntarama	59	10	590
18/5/ 1988	'nyamate-Nyarunazi 'Kagoma-Nganwa-Kibu- 'ngo	'Supervision des centres 'd'alphabétisation de 'secteur Kibungo	68	10	680
19/5/ 1988	'Nyamata-Ntarama	'Réunion de population de 'cellule Rugrama	39	10	390
20/5/ 1988	'Nyamata-Pav Musenyi	'Formation des chefs d' 'équipe de pav Musenyi	52	10	520

24/5/1988	Nyamata-Rushubi	Formation des chefs d'équipe de secteur Nyagihunika	38	10	380
26/5/1988	Nyamata-Pav Nta rama	Formation des chefs d'équipe de pav Nta rama	39	10	390
27/5/1988	Nyamata-Pav Muse nyi	Formation des chefs d'équipe de pav Muse nyi	52	10	520
30/5/1988	Nyamata-Pav Muse nyi	Union des alpha- bétisés de zone Musenyi	52	10	520
Total			825	10	8250

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante francs(8.250fr).

Pour approbation
Le Bourgmestre de la commune
Kanzense
Karinganire François



Fait à Kanzense, le 2/6/1988
Ntaganda François

[Handwritten signature]

Pour l'exécution conforme
Le Responsable du C.C.D.F.P. de
la commune Kanzense
Ntaganda François

[Handwritten signature]

Pour accord de paiement
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.0303
Inscrit sous poste 12 du 4/12/89
Kigali, le 21/12/89

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 15 DEC. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE de l'Interieur et du
Développement Communal

Budget.....
Exercice
Imputation

REQUISITOIRE
=====

Le Transporteur ..Ntaganda François.....
résidant à ...Kanzenze..... Préfecture ...Kigali.....
est prié de transporter Mr..Ntaganda François.....(1)
Responsable du C.C.D.F.P. de la commune Kanzenze.....

Motif du voyage ..Raisons de service.....
se rendant de ..Nyamata.....à Divers endroits de la commune Kanzenze
Distance de .825.....Km à.....FRW le KM soit.8250. fr

Arrêté à la somme de Huit mille deux cent cinquante francs

Fait à Kigali.....le 11/12/89
Le Gestionnaire des crédits

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du du 04.04.83
Inscrit sous poste du 4/12/89
Kigali, le 11/12/89
Le Gestionnaire des crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *M. Ndayambaje Francois*.....
Fonction *Responsable du CCDF Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *Nyanga - Nyarugwe*.....

Pour *Supervision des activités des Non-Freres du CCDF*

Date de départ *21.5.1988*

Date de retour *21.5.1988*

Durée de mission *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le *21.5.1988*.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Nyanga*.....le *21.5.1988*

Départ de *Nyanga*.....le *21.5.1988*

Arrivée à *Nyanga*.....le *21.5.1988*

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. N. Tapaudy, François

Fonction Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à .. N.TARABURA

Pour .. Formation des chefs d'équipe de P.V. N.TARABURA

Date de départ ... 3/5/1988

Date de retour ... 3/5/1988

Durée de mission .. 1 JOUR

Fait à Kanzenze, le ... 3/5/1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karingaire François



Visa de l'autorité responsable où l'agent s'est rendu

Arrivée à N.TARABURA le ... 3/5/1988

Départ de Ndekezzi R. K. CH ...
Conseiller aux Secteurs N. Tarabura

ORDRE DE MISSION.

Monsieur M. Apandj. François
Fonction Responsable du C.C. d.F.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à Ruvubu. G. taraga. Npanda. Nwogo

Pour Supervision des centres d'alphabetisation de secteur Nwogo

Date de départ 4/5/1988

Date de retour 4/5/1988

Durée de mission 1 jour

Fait à Kanzenze, le 4/5/1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à Nwogo le 4/5/1988

Départ de M. Karamuza le 4/5/1988

Arrivée à Councils le 10/5/1988 Secteur Nwogo

ORDRE DE MISSION.

Monsieur *M. Maganda François*.....
Fonction *Responsable du C.A.D.T.P. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *Nayaupe*.....

Pour *Reunion des Membres de Comités de cellules*

Date de départ *9/5/1988*.....

Date de retour *9/5/1988*.....

Durée de mission *1 Jour*.....

Fait à Kanzenze, le *9/5/1988*.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Nayaupe*..... le *9/5/1988*.....

Départ de *Banyaupe*..... le *9/5/1988*.....

Arrivée à *Banyaupe*..... le *9/5/1988*.....

ORDRE DE MISSION.

Monsieur Ntapanidy François
Fonction Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à Cyeon, N. Girarabwira, Karurungu,
Cyeon bwe - Kanzenze
Pour Supervision des centres d'alphabetisation de
secteurs Kanzenze

Date de départ 11/5/1988

Date de retour 11/5/1988

Durée de mission 1 jour

Fait à Kanzenze, le 11/5/1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François



Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu

Arrivée à Kanzenze le 11/5/1988

Départ de N. Nabyera le 11/5/1988

Arrivée à Boulevard de Secteurs Kanzenze

ORDRE DE MISSION

Monsieur *M. Japandj François*

Fonction *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *P.S.V. Nusemyi*

Pour *Fourniture des chefs d'équipe de P.S.V. Nusemyi*

Date de départ *13/5/1988*

Date de retour *13/5/1988*

Durée de mission *6 Jours*

Fait à Kanzenze, le *13/5/1988*

Le Bourgmestre de République Kanzenze

Karinganice François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Nusemyi* le *13/5/1988*

Départ de *Nusemyi* le *13/5/1988*
Conseiller en Secteur Nusemyi

Est autorisé d'aller à

ORDRE DE MISSION

Pour

Monsieur M. Tapandy Baucow

Fonction Responsable du C.C.P.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à Suparany, Kuyabo - Iwanken - Byimany

Pour Service des Activités des C.C.P.P. d'exp. exp.

Fait à Kanzenze, le

Date de départ 17/5/1988

Le Bourgmestre de la commune Karinganire François

Date de retour 17/5/1988

Durée de mission jour

Visa de l'autorité
Responsable ou l'agent s'est
rendu

Fait à Kanzenze, le 17/5/1988

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Arrivée à

Visa de l'autorité
responsable ou l'agent
s'est rendu



Arrivée à NTARARA le 17/5/1988

Départ de Ndebezi R. N. A. Z.
Coeuille wa Leben NTARARA

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. *Wtaganda Françoise*

Fonction .. *Responsable du CCPT Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *WTARWA*

Pour .. *Reunion de populte de cellule Reparaire*

Date de départ .. *19/5/1988*

Date de retour .. *19/5/1988*

Durée de mission .. *1 Jour*

Fait à Kanzenze, le .. *19/5/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François



Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à .. *WTARWA* .. le .. *19/5/1988*

Départ de .. *Wdebezi* .. le .. *Ar. X. eff* ..
Conseiller wa sectori WTARWA

ORDRE DE MISSION

Monsieur *W. Kapandya François*.....

Fonction *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *P.P.U. Nuseayi*.....

Pour *Fourniture des ch. p. d'exp. p. de P.P.U. Nuseayi*

Date de départ *20/5/1988*.....

Date de retour *20/5/1988*.....

Durée de mission *1 jour*.....

Fait à Kanzenze, le *20/5/1988*.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganine François

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *Nuseayi*....le *20/5/1988*

Départ de *Nuseayi* le *20/5/1988*
Madame Felicia Nuseayi
Conseiller via Lettre Nuseayi



ORDRE DE MISSION.

Monsieur *N. Japandé François*
Fonction *Responsable du C.C.D.F. Kanzenze*
Est autorisé d'aller à *Proch. de Nyapikumbi*
Pour *Fourniture des chev. d'épave*

Date de départ *24/5/1988*

Date de retour *24/5/1988*

Durée de mission *1 jour*

Fait à Kanzenze, le *24/5/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire François

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Nyapikumbi* le *22/5/1988*

Départ de *Nyapikumbi*

Arrivée à *Conseils de Echère Nyapikumbi*

ORDRE DE MISSION

Monsieur *W.T. Karamba François*.....

Fonction *Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze*.....

Est autorisé d'aller à *P.N. W.T. Karamba*.....

Pour *Pension des collaborateurs de zone W.T. Karamba*

Date de départ *26/07/1988*.....

Date de retour *26/07/1988*.....

Durée de mission *1 jour*.....

Fait à Kanzenze, le *26/07/1988*.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Visa de l'autorité
responsable où l'agent
s'est rendu

Arrivée à *W.T. Karamba*..le *26/07/1988*

Départ de *Ndekezi Fr. X. M.F.* le
Conseiller une section W.T. Karamba



ORDRE DE MISSION.

Monsieur *M. Kapandya Francois*
Fonction *Responsable du C.C.F.P. Kanzenze*

Est autorisé d'aller à *P.O.V. Nusemyi*

Pour *Secours aux chefs d'équipe de P.O.V. Nusemyi*

Date de départ *27/5/1988*

Date de retour *27/5/1988*

Durée de mission *1 jour*

Fait à Kanzenze, le *27/5/1988*

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze
Karinganire Francois

Visa de l'autorité
Responsable où l'agent s'est
rendu



Arrivée à *Nusemyi* le *27/5/1988*

Départ de *Nusemyi* le *27/5/1988*

Arrivée à *Coubeleswa* le *27/5/1988*

